
Adresse de la société populaire de Châteaulin qui témoigne du patriotisme de ses citoyens partis en masse vers les rebelles fugitifs de la Vendée, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Châteaulin qui témoigne du patriotisme de ses citoyens partis en masse vers les rebelles fugitifs de la Vendée, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 248-249;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41525_t1_0248_0000_11;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Fiacre-Vincent Chemin, ministre du culte à Bérard (1), envoie ses lettres de prêtrise, et se débarrasse des hochets du régime royaliste. Il souhaite, dit-il, que tous les prêtres républicains se dépoillent de ces espèces de cartes qui ne sont pas civiques.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Fiacre-Vincent Chemin (3).

Fiacre-Vincent Chemin, ministre du culte à Guérard, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Je vous envoie des hochets du régime royal-papiste, ce sont mes lettres de prêtrise invitées par le fanatisme et consacrées par les préjugés. Je souhaite que tous les prêtres républicains se dépoillent de ces espèces de cartes qui ne sont pas civiques.

« *Vivent les Montagnards!*

« F.-V. CHEMIN. »

A cette lettre sont jointes celles de Jean-Ludovic de la Marichonnie de Caussade du mai 1777, lui conférant la « tonsure cléricale » ; de Camille-Ludovic Apollinaire de Pélignac, de septembre 1782, qui lui octroient les ordres mineurs; du même, en avril 1783 le sacrant sous-diaque; du même, de septembre 1783, le sacrant diaque; et enfin celles d'Alexandre-Angé de Talleyrand-Périgord de juin 1784, par lesquelles il est ordonné prêtre.

La Société populaire des sans-culottes de Beaune invite la Convention nationale à rester à son poste, et la félicite sur le décret relatif à la taxe des denrées.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (4).

Suit l'adresse de la Société populaire des sans-culottes de Beaune (5).

Le président de la Société populaire des sans-culottes de Beaune, district de Boissecommun, département du Loiret, au Président de la Convention nationale.

« Beaune, district de Boissecommun, le 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II.

« Citoyen Président,

« Les sans-culottes de Beaune me chargent de vous prier de féliciter de leur part la Conven-

tion nationale : 1^o sur son décret relatif à la nouvelle ère de la République et sur celui concernant la taxe des denrées de première nécessité, de l'engager de ne point désespérer de son poste qu'elle n'ait consolidé la République. La société jure de son côté d'employer tous les moyens nécessaires pour la maintenir et la défendre contre les efforts de la coalition des despotes et de leurs satellites, elle ne cesse de crier *Vive la République. Vive la Montagne, à bas les tyrans et les traîtres.*

« Salut et fraternité.

« BOUSSAINGAULT, *cic-président.* »

La Société populaire de Châteaulin fait part à la Convention nationale que les Finistériens se précipitent en foule vers les rebelles fugitifs de la Vendée, et qu'à la voix du représentant du peuple Prieur, 50 citoyens de Châteaulin ont couru aux armes et quitté pour la patrie leurs femmes et leurs enfants, pour voler à la défense de la liberté.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Châteaulin (2).

La Société républicaine des sans-culottes de Châteaulin, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Il est donc vrai qu'ils en ont imposé, ces députés scélérats qui abusent de l'éloignement et de la loyauté de leur territoire pour leur insinuer que la Montagne voulait les replonger sous le joug d'un despote; et c'est en dissimulant leurs projets criminels qu'ils faisaient insurger le civisme le plus pur contre les soutiens impossibles de l'indépendance des Français.

Ces monstres, ils n'ont pas joué longtemps de leur noire perfidie. Tout à coup le bandeau de l'erreur se déchire, le patriote abusé abjure son erreur et peut enfin distinguer le lâche qui, en secret, méditait sa ruine, de l'homme énergique et vertueux qui, brûlant du désir de terminer sa carrière avec gloire, s'élevait majestueusement au-dessus des orages amoncelés contre lui par l'envie, le désespoir et la corruption. Enfin, il reconnaît les vrais défenseurs de ses droits dans les créateurs de la nouvelle Constitution de la France, il les reconnaît dans ceux qui, d'un bras vigoureux, ont écoulé le monstre de l'agiotage, porté des lois répressives contre les accapareurs, mis un frein sainaire à la cupidité insatiable des marchands anthropophages et fait disparaître du sol de la République tous les signes de la féodalité.

« Citoyens représentants, vous avez jeté les fondements de l'édifice de notre bonheur, c'est à vous qu'il appartient de l'achever. Restez à votre poste jusqu'à ce que les ennemis intérieurs et extérieurs de la République soient entièrement exterminés. Les mouscadins de Lyon sont terrassés; que la foudre nationale réduise en

(1) Guérard.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 305.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 305.

(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 305.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

poudre les rebelles de Toulon; que ces deux villes infâmes soient pour l'univers entier un exemple mémorable et terrible de la vengeance éclatante que doit tirer une nation vraiment républicaine des vils esclaves qui osent attenter à sa liberté.

« Déjà les brigands couronnés ne frappent sur notre territoire que des coups impuissants; les rebelles éconduits de leur antique repaire viennent chercher une retraite sur le sol du Morbihan : ils y trouveront la mort. Les Finistériens se précipitent en foule vers cette contrée. Un représentant du peuple (Prieur) s'annonce dans notre ville; à sa voix cinquante gardes nationales courent aux armes, abandonnent pour la patrie leurs femmes, leurs enfants, et ne laissent après eux que des vieillards, des infirmes et des fonctionnaires publics.

« Et tel est le vœu qu'en parlant ils nous ont chargés d'exprimer, que le nom qui souille notre ville soit effacé et que désormais elle s'appelle Ville-sur-Aône (dénomination analogue à la rivière qui la traverse).

« Citoyens, captifs en tant, qu'il apprennent à leur retour que ce vœu a été rempli et ils ne songeront plus aux fatigues qu'ils viendront d'essuyer, et ça ira.

« LE BESLOND, *président*; FENIGAN, *secrétaire*;
DELAURENS, *secrétaire*.

« Châteaulin, 4^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible. »

Cette Société demande que le nom de Châteaulin, qui souille la commune, soit changé en celui de Ville-sur-Aône : cette demande, convertie en motion par un membre [GUEZNO (1)], est décrétée en ces termes :

« Sur la demande de la Société populaire de Châteaulin, convertie en motion par un membre, la Convention décrète que la ville de Châteaulin, département du Finistère, portera désormais le nom de Ville-sur-Aône (2). »

La Société populaire séant à Crespian invite la Convention nationale à rester à son poste, et demande qu'elle rende un décret qui porte la peine de mort contre tous mandataires infidèles qui, méchamment ou par négligence, ne feraient point exécuter les lois selon leur forme et leur teneur.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

Suit l'adresse de la Société populaire de Crespian (4).

« Crespian, district de Sommières, département du Gard, le 29^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Gloire vous soit rendue, augustes représentants, recevez les bénédictions d'un peuple

immense qui, sous l'empire de la liberté et de l'égalité, gémissait sous la verge tyrannique des usuriers, des accapareurs, des égoïstes, enfin des scélérats de toute espèce qui, depuis trois ans, le volaient indignement.

Plein de confiance en votre sollicitude paternelle, le vertueux sans-culotte n'a jamais désespéré de voir son sort s'améliorer : Redoublable de zèle, s'est-il dit à lui-même, vers ton sang pour ta patrie, combats et vaincs les vils satellites des tyrans coalisés qui en veulent à ta liberté, qu'ils tombent sous tes coups redoublés, et laisse à tes représentants le soin de te venger de ces hommes pervers qui s'enrichissent à tes dépens et y insultent à ta misère. » Ainsi a parlé le brave et vertueux sans-culotte si longtemps calomnié par ces faux Français qui singeaient les patriotes. Ses espérances n'ont point été vaines; vos bienfaisants décrets du 11 et du 29 septembre, qui fixent le *maximum* des denrées et marchandises, sont les seuls que les ennemis de la République redoutaient.

Chaque pas que vous faites dans la pénible carrière que vous parcourez vous acquiert un droit de plus à notre reconnaissance, mais voulez-vous qu'elle soit à son comble, faites que vos lois ne s'endorment point avec nos magistrats secondaires, magnétisez leurs cœurs, animez-les des sentiments qui vous animent, qu'ils marchent sur vos traces, et qu'encouragés par l'espoir flatteur d'avoir bien mérité de la patrie, ils n'oublient jamais qu'ils se doivent tout entiers au bonheur du peuple.

« Pour cela, législateurs, rendez un décret qui prononce peine de mort contre tout mandataire infidèle qui, méchamment ou par négligence, ne ferait point exécuter les lois selon leur forme (sic) et leur teneur, ou soustrairait à une juste punition tout ennemi du peuple, sous quelque voile qu'il se cache, que vos soins et vos veilles ne restent point infructueux par l'ineptie ou la mauvaise foi de quelques hommes que l'ambition et un faux patriotisme ont mis en place; qu'ils abdiquent leurs charges ou qu'ils les remplissent avec zèle et courage, et surtout sans partialité. Assez et trop longtemps la nation a été volée en salariant des automates qui n'ont agi que par l'impulsion des fourbes et des méchants, le jour est enfin venu où ces espèces d'hommes doivent ventrer dans le néant et faire place au talent et à la vertu.

« Quant à vous, citoyens législateurs, gardez-vous bien d'abandonner votre poste, restez-y, vous seuls pouvez sauver la patrie, la République a besoin de vous, votre mission n'est point encore finie tant que l'ennemi souille par son haine impure la terre de la liberté, tant que le gouvernement populaire ne sera pas assis sur des bases inébranlables, le souverain dont vous êtes les mandataires, vous ordonne de rester au poste important qu'il a confié à vos talents et à vos vertus. C'est le vœu de tous les vrais républicains sans-culottes de la société populaire et centrale de la combe de Cannes, séante à Crespian, composée de douze communes.

« A. GACHON, *président*; ROUVIÈRE, *secrétaire*;
SALABERT, *secrétaire*. »

Le citoyen Spitalier fait passer à la Convention nationale une expédition de la déclaration faite au directoire du district de Saint-Omer, qu'il renonce pour toujours à toutes les fonctions

(1) D'après la minute du décret qui se trouve aux Archives nationales, carton C 277, dossier 723.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 305.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 306.

(4) Archives nationales, carton C 280, dossier 761.